

Le Conseil Municipal des Jeunes de l'Isle St Georges

**Deux documents sont à rapporter signés en mairie :
la lettre de candidature et l'autorisation parentale
Date limite : mardi 16 janvier 2018**

1. Le CMJ, c'est quoi ?

Être citoyen(ne), c'est avoir des droits et des devoirs. Devenir un(e) jeune élu(e), c'est apprendre à être citoyen(ne) et s'initier à la démocratie.

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est une structure institutionnelle, qui se présente sous la forme d'un lieu privilégié d'apprentissage, d'animation et d'exercice de la démocratie locale, et qui reconnaît l'enfant et le jeune comme citoyen à part entière. Il apporte aux enfants et aux jeunes une connaissance de la vie locale et des institutions grâce à une réflexion et une collaboration avec les services municipaux et les associations.

2. Le CMJ, comment ça fonctionne ?

Le CMJ est un acteur de la vie locale.

Il se compose d'un minimum de 5 élus et d'un maximum de 9 élus, âgés de **9 à 15 ans** (à la date des élections), sans distinction de sexe et de classe.

Le mandat est fixé à 2 ans.

Le CMJ choisit son maire lors de la première réunion.

a) Organisation des réunions de travail

- 2 fois par trimestre en mairie
- Sont présents au cours des réunions : les jeunes élus, un groupe de conseillers adultes référents
- Convocations envoyées par courrier aux élus
- Ordre du jour défini à l'avance
- Compte-rendu à rédiger et à adresser en mairie. Ce dernier fera l'objet d'une publication.
- Les jeunes élus endosseront à tour de rôle la mission de secrétaire de réunion

Les projets sont proposés et élaborés par les jeunes conseillers. Le choix des actions ou projets est effectué par un vote des conseillers à la fin du Conseil. Un débat pourra être proposé aux jeunes élus en fin de séance.

b) Rôle du jeune conseiller

- Il représente les jeunes de la commune en exprimant ses idées et celles de ses camarades
- Il agit pour améliorer leur environnement en proposant des actions en direction des jeunes du village

- Il s'engage à donner de son temps personnel, à être assidu aux réunions du CMJ et à participer activement à la mise en place des projets.

c) Rôle du jeune maire

- C'est l'intermédiaire entre le CMJ et le CM.
- Il participe à l'élaboration des grandes orientations et des objectifs du CMJ.
- Il anime les réunions du CMJ avec l'aide du/des conseiller(s) en charge du CMJ.
- Il mobilise ses collègues élus ainsi que les élus en charge du CMJ.

3. Comment devient-on élu ?

a) Conditions pour faire acte de candidature

- tout enfant âgé de **9 à 15 ans** (à la date des élections) et **habitant ou étant scolarisé** à l'Isle St Georges peut faire acte de candidature.

b) Campagne électorale

Organiser sa campagne : réalisation d'une affiche électorale comprenant la photo du candidat, son programme électoral...

Les affiches seront mises sur les panneaux électoraux le **samedi 20 janvier 2018 de 11h à 12h**.

c) Les élections

Est électeur tout enfant âgé de **8 à 17 ans** (à la date des élections) et **habitant ou étant scolarisé** à l'Isle St Georges.

Chaque électeur recevra une carte d'électeur nominative à son domicile.

Le bureau de vote est présidé par un adulte, membre du Conseil Municipal (un des conseillers référents).

Les élections auront lieu le samedi **27 janvier 2018 de 14h à 16h à l'école**

Chaque électeur pourra s'y rendre muni de sa carte d'électeur.

Le vote se fait à bulletin secret. Les bulletins de vote se trouveront au bureau de vote. Le vote peut également être effectué par procuration: l'enfant qui ne peut pas venir voter donne procuration à un autre enfant pour qu'il vote à sa place. La procuration doit être remise au président du bureau de vote au plus tard le jour du vote.

Les candidats ayant obtenu le plus de voix sont élus dans la limite des sièges à pourvoir (**9 sièges**).

Le dépouillement a lieu à l'issue du vote, soit le **samedi 27 janvier 2018 à 16 heures**.

Lettre de candidature à rapporter en mairie
Date limite : mardi 16 janvier 2018

NOM : Prénom :	Photo
Date de naissance : Adresse :	
Téléphone : E-mail :	
Etablissement scolaire fréquenté :	

Motivations :

- Pour toi, un CMJ c'est

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Si je suis élu, voici les idées, réalisations et projets que j'aimerais développer

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A l'Isle Saint Georges, le

Signature

Autorisation parentale à rapporter en mairie

Date limite : mardi 16 janvier 2018

Je, soussigné(e) M. Mme père, mère, tuteur, responsable de l'enfant

- autorise mon enfant être candidat aux élections du CMJ
- atteste avoir pris connaissance du dossier de candidature du CMJ

S'il est élu, je l'autorise à

- participer régulièrement aux activités propres au CMJ (réunions de travail, manifestations...)
- siéger au sein du CMJ et à y exercer les missions qui sont les siennes

Dans le cadre de la campagne électorale et tout au long de son mandat

- j'autorise mon enfant à être filmé ou photographié, seul ou en groupe dans le cadre des activités du CMJ, et que son image puisse être diffusée dans les moyens de communication (bulletin municipal, site internet de la commune, plaquettes d'information...)

JOINDRE UNE ATTESTATION D'ASSURANCE (responsabilité civile)

Fait à l'Isle Saint Georges, le

Signature